



Amicale des Retraités de Bures/Yvette

Permanences les Lundis et Jeudis de 14h à 16h30 à l'Espace Nicklès
Site Internet : retraitesdebures.fr

RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS

En janvier, nous procéderons au renouvellement des cotisations pour l'année 2025. Elle est fixée comme l'an passé à 33 €.

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir passer à l'espace Nicklès de la Grande Maison :

Le lundi 6 janvier 2025

Soit le matin, de 10 H à 12 H

Soit l'après-midi de 14H à 16 H 30

C'est aussi ce lundi 6 janvier que vous pourrez vous inscrire au repas qui suivra l'Assemblée Générale du 11 février (voir le détail dans le courrier concernant l'AG).

En résumé, vous devrez nous remettre :

- ✓ Soit un chèque de 33 euros*, si vous renouvelez seulement votre cotisation.
- ✓ Soit un chèque de 93 euros qui se composera de votre cotisation et du repas de l'Assemblée Générale (33 + 60) avec possibilité de payer en 2 fois le repas.

*Les adhérents inscrits depuis le 1er septembre 2024 ne sont pas concernés par le renouvellement de leur cotisation, mais ils pourront s'inscrire au repas qui suivra l'Assemblée Générale.